

**MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE
PREMOL**

7, rue Henri Duhamel
38100 Grenoble

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

**MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE
PREMOL**

7 Rue Henri Duhamel

38100 GRENOBLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE PREMOL** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Provisions » exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons été conduits à examiner la régularité des principes comptables décrits dans les notes « règles comptables » de l'annexe et la présentation qui en a été faite.

Opérations relatives aux subventions octroyées :

Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à contrôler la comptabilisation des opérations de trésorerie, et les opérations relatives aux subventions octroyées et reçues sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association, grâce, à l'examen des procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations et par l'analyse des contrats et des conventions de subventions signés entre votre association et ses financeurs.

Nous avons également vérifié l'antériorité des subventions en attente d'encaissement. Dans le cadre de notre mission, nous nous sommes assurés de la réalité de ces subventions, et du caractère raisonnable de l'évaluation des montants restant à encaisser sur ces subventions à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont essentiellement porté sur l'analyse des contrats et des conventions de subventions signés entre votre association et ses financeurs.

Les dotations et les reprises affectées aux fonds dédiés au cours de l'exercice sont récapitulées par nature de programme dans l'annexe des comptes. Dans le cadre de notre mission, nous avons pu nous assurer de l'état d'avancement des projets financés par ces fonds, et du caractère acceptable du montant des fonds dédiés constatés dans le compte de résultat de l'exercice. Ces résultats se fondent notamment sur les délibérations de votre conseil d'administration.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection

d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Grenoble, le 6 mai 2019

Pour la SAS AZ CONSULTANTS
Commissaire aux Comptes



Mounir AROUI

Bilan Actif

État exprimé en €		Du 01/01/2018 Au 31/12/2018						Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	
		Brut		Amortis. Provisions		Net		Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles								
	Frais d'établissement	AA		AB					
	Frais de recherche et de développement	AE		AF					
	Concessions brevets droits similaires	AI	3 748,36	AJ	3 748,36				
	Fonds commercial	AM		AN					
	Autres immobilisations incorporelles	AQ		AR					
	Immobilisations incorporelles en cours	AU		AV					
	Avances et acomptes	AY		AZ					
	Immobilisations Corporelles								
	Terrains	BC		BD					
	Constructions	BG		BH					
	Installations techniques,mat et outillage indus.	BK		BL					
	Autres immobilisations corporelles	BO	106 198,77	BP	85 366,95	20 831,82	28 086,25		
	Immobilisations grevées de droit	BS		BT					
	Immobilisations corporelles en cours	BW		BX					
	Avances et acomptes	CA		CB					
	Immobilisations Financières								
	Participations	CE		CF					
	Créances rattachées à des participations	CI		CJ					
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CM		CN					
	Autres titres immobilisés	CQ		CR					
	Prêts	CU		CV			4 000,00		
	Autres immobilisations financières	CY		CZ					
	TOTAL (I)		DC	109 947,13	DE	89 115,31	20 831,82	32 086,25	
	ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours							
Matières premières, approvisionnements		DH		DI					
En-cours de production de biens et services		DL		DM					
Produits intermédiaires et finis		DP		DQ					
Marchandises		DT		DU					
Avances et Acomptes versés sur commandes		DX		DY					
Créances									
Créances usagers et comptes rattachés		EB	19 504,57	EC	570,00	18 934,57	12 727,81		
Fournisseurs débiteurs		EF	344,00	EG		344,00	932,50		
Personnel		EJ	116,47	EK		116,47	172,67		
Organismes sociaux		EN	4 805,45	EO		4 805,45	436,90		
État, impôts sur les bénéfices		ER		ES					
État, taxes sur le chiffre d'affaires		EV		EW					
Autres créances		EZ	49 884,54	FA		49 884,54	43 355,63		
Valeurs mobilières de placement		FD		FE					
Disponibilités		FH	232 001,58	FI		232 001,58	230 169,26		
Charges constatées d'avance		FL	78,36	FM		78,36	342,10		
TOTAL (II)		FP	306 734,97	FQ	570,00	306 164,97	288 136,87		
COMPTES RÉGUL.	Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III) FT							
	Primes de remboursement des emprunts	(IV) FX							
	Écarts de conversion actif	(V) GB							
	TOTAL ACTIF		GF	416 682,10	GG	89 685,31	326 996,79	320 223,12	

Bilan Passif

État exprimé en €

		Du 01/01/2018 Au 31/12/2018		Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Capitaux Propres	Fonds propres			
	Fonds associatifs sans droit de reprise	AA	50 904,25	50 904,25
	Écart de réévaluation	AC		
	Réserve	AE		
	Report à nouveau	AG	42 509,15	35 641,00
	Résultat de l'exercice	AI	5 894,13	6 868,15
	Autres fonds associatifs			
	Fonds associatifs avec droit de reprise			
	- Apports	AK		
	- Legs et donations	AM		
	- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	AO		
	Écart de réévaluation	AQ		
	Subventions d'investissement	AS	29 079,38	27 464,45
	Provisions réglementées	AU		
	Droits des propriétaires (commodat)	AW		
	Total des capitaux propres	AY	128 386,91	120 877,85
Provisions	Provisions pour risques et charges	BA	92 539,46	75 610,74
	Total provisions	BC	92 539,46	75 610,74
Fonds dédiés	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	BE	16 175,00	15 260,00
	Fonds dédiés sur autres ressources	BG		
	Total fonds dédiés	BI	16 175,00	15 260,00
Dettes	Emprunts et dettes assimilées	BK	4 772,69	9 701,80
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	BM		
	Fournisseurs et comptes rattachés	BO	7 923,37	13 987,60
	Autres dettes	BP	51 682,29	64 306,65
	Produits constatés d'avance	BQ	25 517,07	20 478,48
	Total des dettes	BS	89 895,42	108 474,53
	Écarts de conversion passif	BU		
TOTAL PASSIF		BW	326 996,79	320 223,12

Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

		Du 01/01/2018 Au 31/12/2018		Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	AA			
	- Biens	AC			
	Production vendue : - Services	AE	62 295,92	53 787,94	
	Montants nets produits d'exploitation	AG	62 295,92	53 787,94	
	Production stockée	AI			
	Production immobilisée	AK			
	Subventions d'exploitation	AM	336 790,00	366 498,49	
	Dons	AO			
	Cotisations	AQ	3 181,00	4 175,00	
	Legs et donations	AS			
Produits financiers	Produits liés à des financements réglementaires (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	AU	660,00	9 351,00	
	Autres produits	AW	73 762,84	80 914,11	
	Sous-total des autres produits d'exploitation	AY	414 393,84	460 938,60	
	Total des produits d'exploitation (I)	BA	476 689,76	514 726,54	
	Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)	BC	0,00	0,00	
	Participations	BE			
	Autres valeurs mobilières et créances d'actif	BG	1 078,72	1 197,21	
	Autres intérêts et produits assimilés	BI			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BK			
	Différences positives de change	BM			
Produits exceptionnels	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	BO			
	Total des produits financiers (III)	BQ	1 078,72	1 197,21	
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	BS	52 499,39	57 844,39	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	BU	1 385,07		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BW		11 914,99	
	Total des produits exceptionnels (IV)	BY	53 884,46	69 759,38	
	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	CA	531 652,94	585 683,13	
	SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	CC	0,00	0,00	
	TOTAL GENERAL	CE	531 652,94	585 683,13	

Compte de résultat - Charges

État exprimé en €		Du 01/01/2018 Au 31/12/2018		Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Charges d'exploitation	Achats de marchandises et de matières premières	CG	6 844,62	8 023,29
	Variation de stock (marchandises et matières premières)	CI		
	Autres achats non stockés	CK	66 815,45	53 133,14
	Services extérieurs	CM	18 992,29	19 612,85
	Autres services extérieurs	CO	17 037,34	22 800,25
	Impôts, taxes et versements assimilés	CQ	4 960,15	6 161,98
	Salaires et traitements	CS	274 686,37	300 636,48
	Charges sociales	CU	95 986,75	102 563,74
	Autres charges de personnel	CW	370,00	
	Subventions accordées par l'association	CY		
	Dotations aux amortissements	DA	10 783,19	11 307,25
	Dotations aux provisions	DC	24 096,90	24 011,74
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	DE	1 575,00	738,40
	Autres charges	DG	2 352,26	2 193,84
Total des charges d'exploitation (I)		DI	524 500,32	551 182,96
Quoties-parts de résultat sur opérations communes (II)		DK	0,00	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	DM		0,00
	Intérêts et charges assimilées	DO	108,61	181,98
	Différences négatives de change	DQ		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	DS		
Total des charges financières (III)		DU	108,61	181,98
Ch. exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	DW	132,30	27 330,42
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	DY	1 017,58	119,62
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	EA		
Total des charges exceptionnelles (IV)		EC	1 149,88	27 450,04
Participation salariés aux résultats (V)		EE		
Impôts sur les sociétés (VI)		EG		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)		EI	525 758,81	578 814,98
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		EK	5 894,13	6 868,15
TOTAL GENERAL		EM	531 652,94	585 683,13

Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €		Du 01/01/2018 Au 31/12/2018		Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Ressources	Répartition par nature de ressources			
	Bénévolat		149 465,00	
	Prestations en nature		85 545,87	13 401,01
	Dons en nature		188 436,78	192 708,80
Total des ressources			423 447,65	206 109,81
Emplois	Répartition par nature de charges			
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens		188 436,78	206 109,81
	Prestations		85 545,87	
Total des emplois			423 447,65	206 109,81

MJC THÉÂTRE PRÉMOL

31/12/2018

**SOMMAIRE DE L'ANNEXE
AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT**

DU : 01/01/2018 AU : 31/12/2018

N°	DÉSIGNATIONS	PRODUITS N° ORDRE	NON PRODUITS
I	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	1	
II	ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISE	2	
III	ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	3	
IV	ÉTAT DES PROVISIONS	4	
V	ÉTAT DES FONDS DÉDIÉS	5	
VI	TABLEAU DES ÉCHÉANCES, DES CRÉANCES ET DES DETTES	6	
VII	RÉÉVALUATION		*
VIII	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		*
IX	FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUÉE ET DE DÉVELOPPEMENT, IMMOBILISÉS		*
X	FONDS ASSOCIATIF		*
XI	PRODUITS A RECEVOIR	7	
XII	CHARGES A PAYER	8	
XIII	CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	9	
XIV	CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		*
XV	CRÉDIT-BAIL		*
XVI	ENGAGEMENTS FINANCIERS		*
XVII	DETTE GARANTIES PAR SÛRETÉS RÉELLES		*
XVIII	DÉTAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	10	
XIX	VARIATION DES FONDS PROPRES	11	
XX	PERSONNEL DE L'ASSOCIATION	12	
XXI	TABLEAU DE FINANCEMENT		*
XXII	AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES	13	

MJC THÉÂTRE PRÉMOL

31/12/2018

I	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	N° 1
---	-------------------------------	------

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux règles générales applicables en la matière et notamment du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Le bilan de l'exercice présente un total de 326.996,79 euros.

Le compte de résultat affiche un total des produits de 531.652,94 euros et un total de charges de 525.758,81 euros, dégageant ainsi un résultat de 5.894,13 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2018 et finit le 31/12/2018. Il a une durée de 12 mois.

Les principales méthodes utilisées et faits significatifs sont les suivantes :

a/ Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue. Il n'a pas été pratiqué d'amortissements exceptionnels.

Logiciels	3 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	3 ans
Matériel d'activité	3 ans
Matériel technique	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

MJC THÉÂTRE PRÉMOL

31/12/2018

I	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	N° 1
---	-------------------------------	------

b/ Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est estimée inférieure à la valeur comptable.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

c/ Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

L'ANC a publié fin 2013 la recommandation n° 2013-02 concernant les règles comptables relatives notamment aux indemnités de fin de carrière. Celle-ci abroge la précédente émise par le Conseil National de la Comptabilité (CNC), n° 2003-R-01, et l'actualise des dernières évolutions de la norme internationale IAS19. La recommandation rappelle l'obligation définie ci-avant dans le code du commerce, et l'obligation d'utiliser, pour les entreprises de plus de 250 salariés, des techniques actuarielles et une méthode de comptabilisation spécifiques, tout en laissant le choix de la méthode pour les entreprises de moins de 250 salariés.

L'association a choisi d'appliquer la méthode préférentielle ; ainsi, les engagements en matière de départ à la retraite font l'objet d'un provisionnement au bilan

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture :

évolution annuelle des salaires : 2 %

taux de charge moyen : 50 % pour les cadres et 45% pour les NC

taux d'actualisation : 1,57 %

Turn-over moyen pour les cadres et faible pour les NC

Table de mortalité : TV 88-90

L'association a donc établi un changement de méthode en 2016 pour la provision concernant les retraites afin de se conformer à la règle comptable ci-dessus.

d/ Provisions

Exceptionnellement, l'association qui va exploiter en 2019 un nouveau Théâtre, a provisionné 15.000,00 euros pour la réouverture qui couvriront les nouveaux frais engagés depuis 2018 jusqu'à la réouverture au public.

De même, une provision de 8.526,90 euros a été passée, concernant un remboursement fait par l'assurance suite à l'incendie du Théâtre et la perte en matériel et meuble de l'association en 2016.

MJC THÉÂTRE PRÉMOL

31/12/2018

II		TABLEAU DES IMMOBILISATIONS			N° 2
IMMOBILISATIONS		Valeur brute des au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial Autres	3 748,36			3 748,36
Immobilisations corporelles	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques				
	Installations générales	4 122,56	1 220,24		5 342,80
	Matériel de transport	20 159,00			20 159,00
	Matériel de bureau et informatique	13 795,86	1 937,52		15 733,38
	Matériel d'entretien	6 676,44			6 676,44
	Matériel d'activité	57 917,15	370,00		58 287,15
	Avances et acomptes				
Immobilisations financières		4 000,00	1 500,00	5 500,00	
TOTAL		110 419,37	5 027,76	5 500,00	109 947,13

III		TABLEAU DES AMORTISSEMENTS			N° 3
AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises et éléments sortis de l'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial Autres	3 748,36			3 748,36
Immobilisations corporelles	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques				
	Installations générales	3 849,85	216,89		4 066,74
	Matériel de transport	8 570,46	4 034,69		12 605,15
	Matériel de bureau et informatique	11 709,16	1 832,81		13 541,97
	Matériel d'entretien	6 515,08	71,99		6 587,07
	Matériel d'activité	43 939,21	4 626,81		48 566,02
	Avances et acomptes				
Immobilisations financières					
TOTAL		78 332,12	10 783,19		89 115,31

MJC THÉÂTRE PRÉMOL

31/12/2018

IV		TABLEAU DES PROVISIONS				N° 4
NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions et reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissement dérogatoires					0,00
	Autres provisions réglementées					0,00
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		75 610,74	2 946,08	9 544,26	69 012,56
	Autres provisions pour charges			23 526,90		23 526,90
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisation financière					0,00
	Sur stocks et en cours					0,00
	Sur usagers et comptes rattachés		0,00	570,00		570,00
	Autres prov. pour dépréciation					0,00
TOTAL			75 610,74	27 042,98	9 544,26	93 109,46

V		TABLEAU DES FONDS DÉDIÉS				N° 5
NATURE DES FONDS DÉDIÉS			Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subventions de fonctionnement	Villes de Grenoble – FIPD Diver'Cit�		660,00	660,00		0,00
	DDCS – Diagnostic jeunesse		0,00		1 575,00	1 575,00
Ressources pro- venant de la g�- n�rosit�	Cor�o Grand Place		8 100,00			8 100,00
	Fondation Yves St-Laurent		2 500,00			2 500,00
	Fondation de France – Op�ra Lucette		4 000,00			4 000,00
TOTAL			15 260,00	660,00	1 575,00	16 175,00

MJC THÉÂTRE PRÉMOL

31/12/2018

VI		TABLEAU DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES		N°6
ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachés à des participations				
Prêts (1)				
Autres immobilisations financières				
Collectivités publiques		49 884,54	49 884,54	
Autres créances adhérents		19 278,57	19 278,57	
Personnel et comptes rattachés		116,47	116,47	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		4 805,45	4 805,45	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts taxes et versements assimilés			
	Divers			
Groupes et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance		78,36	78,36	
TOTAUX		74 163,39	74 163,39	
(1) Montant des	-Prêts accordés en cours d'exercice			
	-Remboursements obtenus en cours d'exercice			

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans maximum à l'origine				
	à plus de 2 ans à l'origine	4 772,69	4 773,00		
Emprunts et dettes financières diverses					
Fournisseurs et comptes rattachés		7 923,37	7 923,37		
Personnel et comptes rattachés		17 808,34	17 808,34		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		25 336,76	25 336,76		
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés					
Autres dettes		8 537,00	8 537,00		
Produits constatés d'avance		25 517,07	25 517,07		
TOTAUX		89 895,23	89 895,54	0,00	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

MJC THÉÂTRE PRÉMOL

31/12/2018

XI PRODUITS À RECEVOIR		N° 7
DÉTAIL DES COMPTES		MONTANT
2678	CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS – INTÉRÊTS COURUS	
2768	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES - INTÉRÊTS COURUS	
4098	FOURNISSEURS-RABAIS, REMISES, RISTOURNES À OBTENIR	
418	CLIENTS – PRODUITS NON ENCORE FACTURÉS	11 000,00
441	SUBVENTIONS À RECEVOIR	49 052,54
5088	INTÉRÊTS COURUS SUR VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	
5187	INTÉRÊTS COURUS A RECEVOIR	
TOTAL		60 052,54

XII CHARGES À PAYER		N° 8
DÉTAIL DES COMPTES		MONTANT
1688	INTÉRÊTS COURUS SUR EMPRUNTS	
408	FOURNISSEURS-FACTURES NON PARVENUES	4 474,61
4282	DETTES PROVISIONNÉES POUR CONGÉS À PAYER	15 145,34
4286	PERSONNEL - AUTRES CHARGES À PAYER	0,00
4382	ORGANISMES SOCIAUX CHARGES POUR CONGÉS PAYÉS	6 919,13
4386	ORGANISMES SOCIAUX AUTRES CHARGES À PAYER	720,13
4486	ÉTAT	372,59
4686	CRÉDITEURS DIVERS	
5186	INTÉRÊTS COURUS À PAYER	
TOTAL		27 631,80

MJC THÉÂTRE PRÉMOL

31/12/2018

XIII CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		N° 9
486	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
I	CHARGES D'EXPLOITATION	78,36
II	CHARGES FINANCIÈRES	
III	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
TOTAL		78,36

487	PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
I	PRODUITS D'EXPLOITATION	25 517,07
II	PRODUITS FINANCIERS	
III	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
TOTAL		25 517,07

MJC THÉÂTRE PRÉMOL										31/12/2018		
XVIII												
DÉTAIL DES SUBVENTIONS												
Tiers et type de subvention	Date et référence octroi	Octroyés	EXTOURNÉS SUBV.		SUBVENTIONS		SOLDE COMPTE RESULTAT		SOLDE AU BILAN	Commentaires		
			cons d'av. 4871 / 7xx	fonds dédiés 194 / 7894	- con d'av. 7xx / 4871	- fonds dédiés 6894 / 194	Imputation comptable	Compte de résultat =7894 - 6894 = 7xxx			Imputation comptable	Bilan dt 441x
VILLE DE GRENOBLE DEJ	Fonctionnement	09/01/2018 SAF /IER VERSEMENT	100 653,00 €									
		26/03/2018 Forfait activité/ FCT PREADO	90 000,00 €					744000	0,00	100 653,00		
		09/01/2019 QUANTITATIF FREQ/ PREADO	11 869,00 €					744000	0,00	90 000,00		
		27/06/2018 FREQUENTATION	4 952,00 €					744100	0,00	11 869,00		
								744100	0,00	4 952,00		
									0,00			
									660,00			
	Projet	25/09/2017 FIPO		660					744300	0,00	1 500,00	
		23/04/2018 ACTION TERRITORIALE/ DIVERCITE	1 500,00 €						744300	0,00	240,00	
		27/06/2018 SEJOUR (solde 2017)	240,00 €						744300	0,00	800,00	
	24/09/2018 VOZMAX	800,00 €						744300	0,00	2 000,00		
	05/11/2018 ATELIERS EDUCATIFS	4 000,00 €			2 000			744100	0,00	0,00		
	(solde 2017-2018 et acompte 2018-2019)								0,00			
	26/03/2018 VVV Hiver 2018	1 000,00 €						744500	0,00	1 000,00		
	18/06/2018 VVV	3 800,00 €						744600	0,00	3 800,00		
	19/11/2018 Séjour été	180,00 €						744600	0,00	180,00		
									0,00			
	Exceptionnelle	19/11/2018 Subvention exceptionnelle	16 000,00 €					771500	0,00	16 000,00	subvention d'équilibre	
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			
									0,00			

Dd/H

MJC THÉÂTRE PRÉMOL

31/12/2018

XIX	VARIATION DES FONDS PROPRES			N° 11
LIBELLÉ	Solde en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
avant affectation du résultat	120 877,85			
Fonds associatif sans droit de reprise	50 904,25			50 904,25
Écarts de réévaluation				0,00
Réserves				0,00
Report à nouveau	35 641,00	6 868,15		42 509,15
Résultat de l'exercice	6 868,15	5894,13	6 868,15	5 894,13
Subventions d'investissement	30 000,00	3 000,00		33 000,00
<i>Quote-part des subventions virées au résultat</i>	-2 535,55		1 385,07	-3 920,62
TOTAUX	120 877,85	15 762,28	8 253,22	128 386,91

MJC THÉÂTRE PRÉMOL

31/12/2018

XX EFFECTIFS ANNUEL SALARIÉ.E.S					N° 12
	Année N-1		Année N		Personnes mises à disposition
	Nombre Salariés	Salariés en équivalent temps plein	Nombre Salariés	Salariés en équivalent temps plein	
Cadre	1	0,50	1	1,00	2
Agent de maîtrise	2	1,67	2	1,83	
Employé, technicien	10	8,36	8	6,06	
Animateur-technicien	1	0,08	1	0,07	
<i>Dont contrat aidé</i>	5	4,74	4	3,29	
<i>Pour information : service civique</i>	2	0,69	2	0,69	
TOTAL	14	10,60	12	8,96	2

**MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE
PREMOL**

7 Rue Henri Duhamel

38100 GRENOBLE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention entre votre Association et La Ville de GRENOBLE :

- Montant des subventions octroyées par la ville de Grenoble au titre de 2018 : 284 994,00 €,
- Montant estimé des avantages en nature octroyés en 2018 par la Ville de Grenoble : 188 436,78 €.

Fait à Grenoble, le 6 mai 2019

Pour la SAS AZ CONSULTANTS
Commissaire aux Comptes



Mounir AROUI